



Belley, le 23 octobre 2019

M. Christian MORRIER

Unité Application du droit des sols

Direction départementale des territoires de l'Ain

23 rue Bourgmayer

CS 90410

01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Réf. : MCM/SA/1910/595

Objet : Avis sur le PC modificatif n° 00128616C0015

Dossier suivi par : Sandrine ANTUNES / Responsable du service urbanisme

Ligne directe 04 79 42 33 45 / Mail : responsable.urbanisme@cbugeysud.com

Monsieur,

Pour faire suite à vos récents échanges avec le service urbanisme de la Communauté de communes Bugéy Sud relatif à l'avis attendu sur le PC modificatif n° 00128616C0015, je vous confirme par la présente les éléments qui vous ont été indiqués.

Dans le cadre de l'instruction par vos services du permis de construire modificatif cité ci-dessus relatif à la création d'un parc photovoltaïque sur la commune déléguée de Nattages, j'ai bien pris note de la nécessité au titre de l'article R. 311-16 b) du code de l'urbanisme d'avoir dans le dossier l'avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet.

La Communauté de communes Bugéy Sud a émis un avis favorable sur ce permis modificatif lors de sa séance du 25 septembre 2019 et la délibération vous a été transmise par voie électronique le 02/10/2019.

La Communauté de communes Bugéy Sud a émis cet avis tant au titre d'EPCI de rattachement de la commune de Parves-et-Nattages qu'au titre de structure porteuse du SCOT Bugéy. En effet, pour rappel le Syndicat mixte du SCOT Bugéy a été dissous par arrêté préfectoral du 11 décembre 2018. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de communes Bugéy Sud est donc la structure en charge de l'animation et du suivi du SCOT Bugéy. De ce fait, la délibération n° D-2019-159 vaut pour l'ensemble des compétences de la Communauté de communes Bugéy Sud, y compris celle au titre du SCOT Bugéy.

Je vous prie d'agr er, Monsieur, l'expression de mes salutations distingu es.

Pi ce-jointe :

Arr t  pr fectoral du 11/12/2018 portant dissolution du syndicat mixte du SCOT Bugey

D lib ration n  D-2019-159 du 25/09/2019 portant avis de la Communaut  de communes Bugey Sud sur le permis modificatif relatif   la cr ation d'un parc photovolta que sur la commune de Parves-et-Nattages.

Mme CHARMONT-MUNET,

Vice-Pr sidente de la Communaut  de Communes Bugey Sud en charge des finances et des ressources humaines

Elue r f rente pour La direction Strat gie, am nagement de l'espace et planification du territoire